Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 5 mars 1866

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (8)
Collation1 p. (303r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 5 mars 1866, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 23/09/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45444

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction5 mars 1866
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireCantagrel, François (1810-1887)
Lieu de destination2, rue de la Coutellerie, Paris

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45444?context=pdf

Description

RésuméSur le procès opposant Godin à Corneau frères. Godin informe Cantagrel que son avoué de Charleville lui apprend que le tribunal est indisposé par le fait que l'expertise n'est pas achevée et que les frères Corneau auraient répondu à ses arguments. Il demande à Cantagrel de se renseigner.
NotesFrançois Cantagrel répond à la lettre de Godin le 11 mars 1866 (Cnam FG 17 (2) c).

Mots-clés

Brevets d'invention, Fonderies et manufactures "Godin", Procédure (droit)
Personnes citées

- Bertrand [Charleville]
- Corneau frères

Lieux citésCharleville-Mézières (Ardennes)
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 28/02/2023
Dernière modification le 15/01/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45444?context=pdf

Guise le 5 avril 1

Monsieur Cartagret

J'ai eu une nouvelle lettre de mon avoué de charleville qui me dit que le tribunal s'indispose de voir que l'affaire cornaux n'est pas encore terminée il paraît que les Mlles cornaux sont pourtant lassés leur dire en reponse au mien je n'ai pas eu communication

Soutenez vous mon ami voir en les choses en tout et me le dire

bien a vous

Godin